

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2018-2019

Afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, les priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 sont les suivantes :

- Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises par le biais d'ID Manicouagan (CLD);
- Soutenir le développement rural dans les municipalités locales de son territoire. Pour la ville de Baie-Comeau, seul le territoire hors du périmètre urbain est concerné;
- Mobiliser la communauté et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la ville de Baie-Comeau;
- Promouvoir et soutenir les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, les arts et la culture, le transport ainsi que la jeunesse;
- Participer et collaborer aux échanges avec les MRC et les différents ministères et organismes afin de convenir des ententes sectorielles de développement.